



Intervention du sénateur Georges Patient

Commission Mixte Paritaire

Projet de loi relatif à la régulation Outre-mer



Sénat, le 7 novembre 2012

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre,
Mes chers collègues,

Il était urgent de mettre fin aux explosions sociales à répétition avec de plus en plus de gravité depuis 2008 en Guyane, en Martinique, en Guadeloupe, à la Réunion, à Mayotte. La « vie chère », une question récurrente dans les Outre-mer, insoluble, on finissait par le croire...

En effet, depuis plusieurs années, la question de la formation des prix et de leur maîtrise est au cœur des préoccupations sociales des régions et des départements d’Outre-mer. Les écarts de prix en magasin avec la métropole sont bien souvent entre 30 à 50% supérieurs notamment sur les produits alimentaires et de première nécessité alors que le revenu disponible des ménages y est inférieur de 35% en moyenne selon les chiffres publiés par l’INSEE en 2010.

Toutes les dispositions prises ces dernières années, notamment celles de la LODEOM pour contrôler et encadrer les prix de détail pratiqués avaient montré leurs limites. Je pense tout particulièrement aux observatoires de prix. Leurs actions sont demeurées limitées, des effets d’annonce pour casser une légitime revendication plus qu’une volonté réelle de juguler cette constante de vie chère.

Aussi, je me réjouis, pour tous mes compatriotes ultramarins, que le débat que nous réclamions depuis des mois sur la cherté de la vie en Outre-mer ait pu enfin avoir lieu avec une réelle volonté de trouver des solutions nouvelles.

C'est tout le mérite de votre projet de loi, Monsieur le Ministre, et j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, que de doter les autorités publiques de nouveaux outils de régulation adaptés aux réalités des Outre-mer, afin de pouvoir y établir une concurrence effective.

Les consommateurs ultramarins doivent eux aussi pouvoir bénéficier du jeu normal de la concurrence, avec des prix soumis à une pression concurrentielle effective et une liberté d'accès pour les nouveaux acteurs économiques.

Ce projet de loi propose une voie nouvelle : il s'attaque aux structures des marchés (oligopole, monopole, exclusivité...) et à toute la chaîne de formation des prix en mettant en place un arsenal d'outils de régulation allant de la négociation à la sanction et permettant aux autorités publiques d'intervenir dès l'amont de la chaîne de formation des prix. Tel est le sens des mesures présentées pour corriger les situations de monopole ou d'oligopole, pour interdire les clauses des contrats commerciaux accordant des droits d'importation exclusifs à un opérateur.

Le mérite de ce texte est aussi de viser à l'efficacité en renforçant les moyens d'action en matière de concurrence et de transparence des prix. Je pense notamment à l'ouverture aux collectivités territoriales de la faculté de saisir directement l'Autorité de la concurrence pour lutter contre les pratiques anticoncurrentielles sur leur territoire, ou à l'attribution à cette même autorité d'un pouvoir d'injonction structurelle, pour combattre les pratiques de prix abusifs, de monopole, d'oligopole ou d'entente.

Nous allons maintenant disposer d'un arsenal juridique, d'une « boîte à outil » pour reprendre votre expression Monsieur le Ministre qui non seulement nous permettra d'obtenir une baisse durable des prix, mais rétablira aussi la confiance des ultramarins dans les mécanismes de formation des prix et garantira la disparition des profits injustifiés.

Je salue donc cette initiative du Gouvernement, qui, peu de temps après son installation, donne une **traduction concrète au cinquième des trente engagements de François Hollande pour les Outre-mer.**

En s'attaquant à la vie chère, le Président de la République envoie un signe fort aux populations ultramarines, tant cette question, très sensible dans nos régions, tient une place essentielle dans nos politiques de développement économique.

Je constate aussi que le travail ne s'arrête pas là, Monsieur le Ministre. Nous allons continuer d'expertiser les effets des réglementations là où elles existent afin de les adapter ou de les compléter si elles apparaissent insuffisamment efficaces.

Avec ce texte, ces expertises vont prendre une valeur législative qui traduit notre volonté commune d'aller plus loin encore et de montrer ainsi notre détermination à agir.

Nous aurons donc l'occasion de débattre à nouveau, et très bientôt, **des dispositifs à prendre en vue de faciliter les échanges commerciaux entre le marché intérieur des collectivités d'Outre-mer et ceux des États voisins**. L'ouverture des marchés régionaux aux produits issus du territoire des collectivités d'Outre-mer permettrait un accroissement de l'activité économique dans ces territoires au bénéfice à la fois des producteurs et des consommateurs ; l'accès aux produits issus des États voisins des territoires d'Outre-mer pourrait par ailleurs favoriser une baisse des prix dans ces territoires puisqu'une cause de la hausse du coût des marchandises est l'éloignement actuel des régions d'importation.

Je ne peux m'empêcher de penser au prix du carburant qui est au même titre que celui des produits alimentaires une question très sensible dans mon département, la Guyane et dans les Outre-mer en général. Au plus fort de la crise, il a même été considéré comme le carburant le plus cher du monde.

Je salue donc l'initiative récente du gouvernement qui a fait baisser son coût, de manière provisoire, de l'ordre de moins de 6 centimes d'euros à la pompe, répondant ainsi à un engagement pour les Outre-mer de François Hollande qui a fait de la lutte contre la hausse des prix des carburants une priorité (engagement n°7).

Cependant, il est nécessaire de trouver des solutions pérennes qui permettraient aux collectivités territoriales déjà exsangues financièrement d'assurer leurs missions de service public.

Je sais Monsieur le Ministre que vous êtes très attentif à la **situation financière dramatique de nos collectivités**. Je tiens, à saluer à cet effet, **l'insertion opportune dans ce texte** d'une disposition à l'article 8 qui permettra de dispenser les collectivités territoriales d'Outre-mer de la participation minimale au financement des projets dont ces collectivités assurent la maîtrise d'ouvrage.

Là aussi nous rentrons dans le début de la concrétisation d'un des engagements de François Hollande pour les Outre-mer, à savoir « l'émergence des collectivités Outre-mer notamment en leur redonnant des marges de manœuvre fiscales et en veillant à ce que les dotations de l'Etat aux collectivités locales tiennent compte plus rapidement de leurs évolutions démographiques ». **Autant de mesures dont nous espérons la concrétisation dans la toute prochaine Loi de Finances.**

Nous pourrons également travailler sur les prix des liaisons aériennes, fret ou passagers qui feront l'objet d'un rapport du gouvernement au parlement en 2013.

Il y a vous le savez, Monsieur le Ministre, tant à faire pour que nos territoires atteignent des niveaux de vie décents. Pour autant, sur ce premier texte symbole de politique du Président vis-à-vis des Outre-mer, je ne peux que me féliciter, mes chers collègues ne me démentiront pas, du débat parlementaire que nous avons eu avec vous, Monsieur le Ministre, qui a permis d'enrichir sensiblement le texte.

Je pense aux nouvelles dispositions de votre projet de loi :

- **Le renforcement de l'Observatoire des prix, des marges et des revenus.** L'ajout «des marges» accepté à l'Assemblée nationale ne peut que me satisfaire puisque j'avais déposé un amendement qui allait dans ce sens et qui a été rejeté pour irrecevabilité financière !!
- **La participation accrue des associations de consommateurs.** Une autre bonne disposition, concrétisée à l'Assemblée. J'avais également déposé un amendement à l'article 6bis proposant que les associations de consommateurs prennent part aux négociations sur les accords de prix. J'avais dû le retirer.
- **La régulation des tarifs bancaires.** Il était temps que l'on agisse sur ces tarifs trop souvent exorbitants.
- **Le dispositif permettant d'assurer la répercussion effective d'une baisse de l'octroi de mer sur les prix.**

Sur l'octroi de mer, ressource essentielle et nécessaire à nos économies, il est important de veiller à son maintien. Les incertitudes quant à son avenir suscitent,

Monsieur le Ministre, de vives inquiétudes dans nos collectivités. Et pour cause, il ne représente pas moins du tiers des recettes de fonctionnement des communes des Départements d’Outre-mer mais il fait l’objet de critiques notamment des socioprofessionnels du fait de sa variabilité et de son impact sur les prix de vente des biens importés.

- **La mise en valeur de nos productions régionales.**
- **Et bien sur le « bouclier qualité-prix »** qui instaure la négociation d’un accord de modération du prix d’une liste de produits de grande consommation avec les organisations professionnelles, les fournisseurs, producteurs, grossistes, importateurs.

J’espère que ce projet qui constitue une avancée importante dans l’amélioration concrète de la vie quotidienne de nos compatriotes ultramarins sera bientôt promulgué.

Mais je dois dire que je suis un peu frustré.

Non par ce texte : je le dis sans ambages, ce texte est ce dont nos Outre-mer ont besoin.

Je suis frustré par le silence assourdissant qui a entouré, dans la société, l’examen de ce texte. Et je ne parle pas des sociétés ultramarines. Non, je parle de l’hexagone.

Alors quoi ! Il ne s’est trouvé que peu de relais, dans nos médias nationaux, pour se pencher sur notre texte. Nous savons tous, ici, le biais qui entoure tout ce qui concerne l’Outre-mer : la défiscalisation et ses bateaux de plaisance, la sur-rémunération et ses fonctionnaires. Point.

Et pourtant, il faudra bien qu’un jour, et rapidement, l’on se rende compte ci de ce que ce texte a de prometteur, pas seulement pour les Outre-mer, mais aussi pour nos concitoyens hexagonaux.

Car les mesures que ce texte comporte, l’injonction structurelle, la réglementation des marchés de gros, la régulation des tarifs bancaires, le bouclier qualité/prix, la faculté pour les collectivités de saisir directement l’autorité de la concurrence, eh bien, toutes ces mesures ont vocation à trouver leur utilité ici.

Habile retour de balancier, mes chers collègues hexagonaux. Vous êtes habitués à ce que l'on adapte les textes aux Outre-mer ? Eh bien, je vous le dis, bientôt, ce texte, vous l'adapterez à l'hexagone !

En ce qui nous concerne, Il nous reste à être vigilant quant à son application.

Nous savons les difficultés qui vous attendent, Monsieur le Ministre.

Car ils n'ont pas désarmé, ceux qui voulaient vous empêcher d'avancer.

Certains milieux économiques, par conservatisme, caressent encore l'espoir de contourner, d'éviter, de ruser avec la loi.

Certaines administrations, par conservatisme, caressent encore l'espoir de vider ce texte de toute substance, de le priver de la portée que le Parlement a voulu lui donner.

Eh bien nous serons vigilants !

Les décrets nécessaires devront être pris, et vite !

Les négociations du bouclier qualité/prix devront s'engager, et vite !

Les études que le Parlement a demandées devront être réalisées, et vite ! Je pense plus particulièrement à celle sur l'octroi de mer, à celle sur les tarifs aériens.

Bref, vous l'aurez compris mes chers collègues, je ne puis conclure qu'en réitérant mon soutien au texte que nous avons produit, et en appelant le Gouvernement à faire preuve de constance en faisant vivre les dispositions qu'il contient.

C'est à l'aune de cette exigence que nous serons tous jugés par nos concitoyens.

Je vous remercie